



Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent
10, rue King, suite 400
Huntingdon, QC J0S 1H0
Tél. (450) 264-5411
Fax. (450) 264-6885
mrchsl@mrchsl.com

Vol. 14, no. 1

ÉCHOS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Séance du 11 janvier 2012

Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil des maires a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N° 813-2010 de la municipalité de Huntingdon qui vise à établir des normes sur la sécurité des piscines résidentielles en vertu de la *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles*;
- N°s 2003-08-07, 2003-07-05, 2003-06-04, 2003-05-19 et 2003-05-20 de la municipalité de Sainte-Barbe qui visent à préciser la période d'une année pour la validité d'un permis de construire, à prohiber l'usage des véhicules et des conteneurs à des fins accessoires, sauf le conteneur en zone agricole, à prévoir les dimensions minimales d'un lot riverain à un cours d'eau, à permettre les bâtiments et constructions agricoles dans les cours, à gérer les éoliennes privées dans la zone agricole, à prévoir une densité animale maximale à l'hectare pour un terrain de 1ha et moins, à permettre et encadrer les travaux de remblais et déblais, à encadrer le logement accessoire et inter générationnel et à introduire un coefficient d'occupation au sol maximum pour les différents usages permis en territoire agricole;
- N°s 308-23 et 308-24 de la municipalité de Saint-Anicet qui visent à gérer la dimension des quais public et commercial et la création d'une nouvelle zone récréation aux fins d'un parc de caravanes et d'une zone commerciale.
- N° 308-25 (projet) de la municipalité de Saint-Anicet qui vise l'agrandissement du périmètre d'urbanisation.

Demandes d'appui

Les maires ont résolu d'accorder leur appui aux organismes suivants :

- MRC de Brome-Missisquoi qui demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de modifier les modalités du Programme infrastructures Québec-Municipalités, Volet 3, de façon à autoriser les tâches liées à l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux, notamment, et de clarifier l'ensemble des dépenses admissibles ou non.

- Comité régional d'implantation du « Projet d'hébergement jeunesse régional dans le Suroît » qui démontre une concertation exemplaire des partenaires, et qu'un hébergement jeunesse (style Auberge du cœur) saura répondre aux besoins de nos jeunes et nos familles;

Divers

- Les maires ont résolu d'entériner les objectifs de protection optimale et d'adopter le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Dans le dossier de la piste cyclable, la MRC s'engage à assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités récréatives et agricoles sur son territoire. De plus, une liste de travaux à exécuter sera transmise au ministère des Transports du Québec à cet effet.
- Le Conseil signifie son intérêt d'être un client privilégié du centre de méthanisation et de compostage des déchets organiques géré par les MRC de Roussillon et Beauharnois-Salaberry car on devra disposer de nos matières organiques autrement que par l'enfouissement, à partir de 2020, et de 60 % à partir de 2015;
- La MRC prendra en charge l'ensemble de la réalisation de la politique familiale et la démarche municipalité amie des aînés (MADA), pour les municipalités de Sainte-Barbe, Howick et Très-Saint-Sacrement, et travaillera également en partenariat avec les municipalités de Huntingdon et Saint-Chrysostome sur ce dossier, mais ces dernières engageront elles-mêmes une ressource afin de réaliser ce mandat
- L'agent culturel de la MRC procédera, en 2012, à l'élaboration d'une nouvelle Politique culturelle puisque celle-ci a dix ans et que le plan d'action est échu.

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 8 février 2012, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ème} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.